

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PUSEY**

**SÉANCE DU 05 AVRIL 2019**

**Délibérations n°01 à 21**

**Date de convocation :** 29/03/2019

**Date d'affichage :** 06/04/2019

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 17

présents : 12

votants : 17

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois d'avril, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 29 Mars 2019.

**Conseillers présents :**

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Marie-Andrée GALLECIER, Patrick REYNOUD, Gaëlle DE JÉSUS.

**Conseillers absents excusés :**

Messieurs Philippe BANET, Christophe DAMPENON, et Mesdames Annick MOUILLET, Myriam CHARPIN-CORDUANT, Béatrice PAOLIN.

**Conseillers représentés :**

Monsieur Philippe BANET a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Monsieur Christophe DAMPENON a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Madame Annick MOUILLET a donné procuration à Madame Sandra VIENNET.

Madame Myriam CHARPIN-CORDUANT a donné procuration à Madame Marie-Jeanne SAUGET.

Madame Béatrice PAOLIN a donné procuration à Monsieur Patrice MANTION.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :**

Monsieur le Maire au Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 1<sup>er</sup> Février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 1<sup>er</sup> Février 2019.

## **2/ COMPTES DE GESTION 2018 : VOTE (Délibération n°02) :**

Monsieur le Maire rappelle que le vote des Comptes de Gestion 2018 établis par Monsieur le Trésorier de Vesoul doit être adopté avant le vote des Comptes Administratifs 2018 de la Commune de Pusey.

Les Comptes de Gestion proposés ce soir par Monsieur le Trésorier de Vesoul, constitue la restitution des comptes du Comptable Publique à l'Ordonnateur et ce, pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les comptes de gestion 2018 tels que présentés ci-après en annexe :  
Conformément aux dispositions comptables, et en vertu du principe de la comptabilité en partie double (Mairie, Trésorerie), il convient alors de délibérer sur l'exécution 2018 de nos budgets effectuée par Monsieur le Trésorier de Vesoul.

	Résultat de clôture exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture exercice 2018
<b>I. BUDGET COMMUNAL</b>				
⌘ Investissement	- 220 150,83 €	-	- 19 207,06 €	- 239 357,89 €
⌘ Fonctionnement	419 132,29 €	220 150,83 €	317 951,90 €	516 933,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>198 981,46 €</b>	<b>220 150,83 €</b>	<b>298 744,84 €</b>	<b>277 575,47 €</b>
<b>II. BUDGET LOT. EN L'ECHELOTTE</b>				
⌘ Investissement	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €
⌘ Fonctionnement	48 534,30 €	-	- 48 534,30 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 534,30 €</b>	<b>-</b>	<b>- 48 534,30 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>III. BUDGET LOT. PRES DU RIOLOT</b>				
⌘ Investissement	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €
⌘ Fonctionnement	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## **3/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 : VOTE (Délibération n°03) :**

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Les Comptes Administratifs 2018, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retracent l'exécution des consommations de crédits au 31 Décembre 2018 de l'ensemble des délibérations précédemment prises lors de nos Conseils Municipaux.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

### **I. BUDGET COMMUNAL**

Je vous rappelle que le budget principal de la Commune de Pusey retrace l'ensemble des décisions prises en matière de travaux d'infrastructure sur le patrimoine communal (en section d'investissement) et la gestion de la Commune de Pusey (en section de fonctionnement).

## En section d'investissement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2018 s'élevaient à 1.275.150,83 €uros et retraçaient les programmations de travaux tels que :

- les acquisitions de biens techniques ;
- les travaux concernant les bâtiments communaux ;
- les travaux de voirie ;
- les travaux forestiers ;
- les actions en faveur de la jeunesse, du sport et de la culture.

En marge des crédits travaux ouverts, la reprise des déficits antérieurs reportés était prévue, le remboursement de la dette en capital était inscrit tout comme l'apurement de subventions d'investissement.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le FCTVA ;
- les subventions liées aux opérations prévues ;
- le produit de la Taxe d'Aménagement ;
- l'affectation des excédents de fonctionnement pour financer les déficits antérieurs reportés ;
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ;
- l'apurement des subventions d'investissement.

Pour la section d'investissement, les consommations de crédits sont les suivantes :

➤ **En dépenses : 770.957,54 €**

Outre le remboursement de la dette en capital à hauteur de 103.622,66 €, 36.229,77 € ont été consommés pour l'apurement des subventions d'investissement et 103.512,32 € ont été consommés au titre de l'avance versée au budget annexe « Lotissement Près du Riolut ».

Les programmes d'investissement sont votés au niveau de « Chapitres – Opérations » retracés comme suit :

- **Opération « 1001 – ACQUISITIONS » :**

5.233,44 € ont été consommés sur les 8.000,00 € de prévus.

Il s'agit de l'acquisition de mobiliers et de matériels techniques ainsi que les frais liés à des acquisitions foncières.

- **Opération « 1002 – BATIMENTS » :**

71.767,90 € ont été consommés sur 280.000,00 € de prévus :

Il s'agit des travaux d'aménagement des allées du cimetière pour 3.475,80 €, de l'achat de matériel de nettoyage des locaux pour 3.174,00 €, des travaux sur les logements communaux pour 2.037,20 € et 4.400,00 € pour ceux du presbytère, et enfin 56.680,90 € consacrés à des travaux sur les bâtiments communaux dont notamment les travaux de réfection du monument aux morts, du calvaire et de la 1<sup>ère</sup> partie de la toiture de l'École.

- **Opération « 1004 – VOIRIE » :**

431.077,40 € ont été consommés sur les 477.000,00 € de prévus.

L'essentiel des crédits ouverts concerne la réfection de la rue « Corvée Neuve » pour 108.731,40 € et les travaux récurrents et urgents de voirie pour 120.798,41 €.

Les travaux concernant les réseaux « secs » confiés au SIED70 sont commencés voire terminés en termes de travaux mais non soldés en termes financiers et budgétaires.

- **Opération « 1006 – FORET & PLANTATIONS » :**

9.650,52 € ont été consommés sur les 19.000,00 € de prévus.

Les programmes de travaux de régénération des bois 2017 (solde) et 2018 (non soldé) y sont retracés.

- Opération « 1011 – SPORT, JEUNESSE & CULTURE » :

9.092,40 € ont été consommés sur les 24.000,00 € de prévus.

L'essentiel concerne du matériel informatique pour l'École Gustave Courtois avec notamment l'acquisition de 2 VPI, d'un ordinateur portable pour le service périscolaire et d'un écran de projection.

➤ **En recettes : 751.750,48 €**

Outre l'affectation des résultats 2017 à hauteur de 220.150,83 €, 88.638,00 € concernent le FCTVA, 337.518,44 € concernent le produit de la T.A., 36.229,77 € ont été consommés pour l'apurement des subventions d'investissement, et enfin les subventions encaissées pour les programmes d'investissement pour 66.194,56 €.

**En section de fonctionnement :**

Les crédits ouverts sur l'exercice 2018 s'élevaient à 1.449.481,46 €uros et retraçaient les frais de fonctionnement tels que :

- les frais récurrents de fonctionnement de la Commune ;
- les charges de personnel ;
- les charges de gestion courante.

En marge des crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts était inscrit tout comme le virement à la section d'investissement.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le produit des services ;
- le produit des impôts et taxes ;
- le produit des dotations et subventions ;
- les autres produits de gestion courante ;
- la reprise des excédents de fonctionnements antérieurs.

Pour la section de fonctionnement, les consommations de crédits sont les suivantes :

➤ **En dépenses : 948.666,09 €**

Outre le remboursement de la dette en intérêts à hauteur de 12.334,41 €, les autres postes de dépenses sont les suivants :

- 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	239.333,06 €
- 012 - CHARGES DE PERSONNEL	530.648,74 €
- 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100.180,12 €
- 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	150,00 €
- 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	27.262,00 €
- 042 - ECRITURES D'ORDRE ENTRE SECTIONS	38.757,76 €

➤ **En recettes : 1.266.617,99 €**

Les produits issus de la fiscalité directe locale pour l'année 2018 représentent 42,96 % du produit total des recettes encaissées pour un montant de 544.106,00 €, les postes de recettes sont les suivants :

- 013 - ATTENUATION DES CHARGES	22.056,34 €
- 70 - PRODUITS DES SERVICES	43.505,61 €
- 73 - IMPOTS ET TAXES	768.713,83 €
- 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	206.469,26 €
- 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION C.	173.695,55 €
- 76 - PRODUITS FINANCIERS	2,30 €
- 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	14.917,34 €
- 042 - ECRITURES D'ORDRE ENTRE SECTIONS	37.257,76 €

D'autres éléments pouvant jouer le rôle de curseur et d'indicateur permettent d'avoir une vision prospective de la gestion communale de Pusey :

- **État de la dette au 31/12/2018 :**

Année	Dette en Capital au 1 <sup>er</sup> Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2018	935 210.30	115 957.07	12 334.41	103 622.66	-
2019	831 587.64	115 857.07	12 061.61	103 795.46	- 100.00
2020	727 792.18	115 757.07	10 343.12	105 413.95	- 100.00
2021	622 378.23	115 657.07	8 582.32	107 074.75	- 100.00
2022	515 303.48	115 557.07	6 777.77	108 779.30	- 100.00
2023	406 524.18	115 457.07	4 928.08	110 528.99	- 100.00
2024	295 995.19	102 249.10	3 133.77	99 115.33	- 13 207.97
2025	196 879.86	89 690.43	1 901.91	87 788.52	- 12 558.67
2026	109 091.34	87 709.02	911.80	86 797.22	- 1 981.41
2027	22 294.12	22 475.71	181.59	22 294.12	- 65 236.90

- **État du personnel pourvu au 31/12/2018 :**

Service ADMINISTRATIF			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Attaché Territorial	A	1	35 H 00
Rédacteur Ppal 1 <sup>o</sup> Classe	B	1	17 H 06
Rédacteur Ppal 1 <sup>o</sup> Classe	B	1	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>3</b>	
Service MEDIATHEQUE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Adjoint du patrimoine	C	1	35 H 00
Adjoint d'Animation Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	35 H 00
Adjoint Technique Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>3</b>	
Service TECHNIQUE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Agent de Maîtrise	C	2	35 H 00
Adjoint Technique	C	2	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>4</b>	
Service ECOLE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
ATSEM Ppal 2 <sup>o</sup> Classe	C	1	33 H 00
Adjoint Technique Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	33 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>2</b>	
Service PERISCOLAIRE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Adjoint d'Animation Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	35 H 00
Adjoint d'Animation	C	1	35 H 00
Adjoint Technique	C	1	33 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>3</b>	
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>15</b>	

- **État des produits fiscaux 2018 :**

PREVISIONNEL 2018			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
T.H.	1 691 000.00 €	169 100.00 €	10.00 %
F.B.	2 629 000.00 €	360 173.00 €	13.70 %
F.N.B.	35 000.00 €	12 653.00 €	36.15 %
<b>TOTAL :</b>		<b>541 926.00 €</b>	
DEFINITIF 2018			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
T.H.	1 676 994.00 €	167 699.00 €	10.00 %
F.B.	2 644 127.00 €	363 637.00 €	13.70 %
F.N.B.	35 093.00 €	12 686.00 €	36.15 %
<b>TOTAL :</b>		<b>542 022.00 €</b>	

## II. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT EN L'ECHELOTTE »

Je vous rappelle que le budget annexe de la Commune de Pusey dénommé « Lotissement En l'Echelotte » retrace l'ensemble des opérations d'aménagement de viabilisation de parcelles constructibles et de réseaux ainsi que leurs financements (emprunt et cessions de parcelles).

### En section de fonctionnement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2018 s'élevaient à 119.973,51 €uros et retraçaient les programmations tels que :

- les marchés de travaux ;
- le reversement des excédents.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- la vente des terrains viabilisés.

Pour la section de fonctionnement, les consommations de crédits sont les suivantes :

➤ **En dépenses : 119.973,51 €**

8.505,00 € ont été consommés pour les aménagements d'espaces verts et 111.468,51 € pour le reversement des excédents.

➤ **En recettes : 71.439,21 €**

71.439,21 € ont été consommés au titre de la cession du dernier terrain à vendre. 0,62 € ont été consommés au titre des arrondis sur déclarations de TVA.

## III. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PRES DU RIOLOT »

Je vous rappelle que le budget annexe de la Commune de Pusey dénommé « Lotissement Près du Riolo » retrace l'ensemble des opérations d'aménagement de viabilisation de parcelles constructibles et de réseaux ainsi que leurs financements (emprunt et cessions de parcelles).

Voilà donc dans les grandes lignes, la présentation des crédits consommés pour l'année 2017 retracée dans les Comptes Administratifs 2017 de la Commune de Pusey.

### En section d'investissement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2018 s'élevaient à 239.300,00 €uros et retraçaient les programmations tels que :

- le stockage des terrains au 31/12/2018.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- l'avance du budget communal ;
- les emprunts.

Pour la section d'investissement, les consommations de crédits sont les suivantes :

➤ **En dépenses : 103.215,32 €**

103.215,32 € ont été consommés au titre de la constatation des stocks de terrains au 31/12/2018.

➤ **En recettes : 103.215,32 €**

103.215,32 € ont été consommés au titre de l'avance faite par le budget communal.

**En section de fonctionnement :**

Les crédits ouverts sur l'exercice 2018 s'élevaient à 239.300,00 €uros et retraçaient les programmations tels que :

- l'acquisition des terrains ;
- les missions d'ingénierie ;
- les marchés de travaux ;
- les frais d'acte notariés.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le stockage des terrains au 31/12/2018.

Pour la section de fonctionnement, les consommations de crédits sont les suivantes :

➤ **En dépenses : 103.215,32 €**

100.000,00 € ont été consommés au titre de l'acquisition des terrains, 1.395,00 € au titre de la prestation de division foncière liée à l'achat des terrains et 1.820,32 € au titre des frais d'actes notariés liés à l'achat des terrains.

➤ **En recettes : 103.215,32 €**

103.215,32 € ont été consommés au titre de la constatation des stocks de terrains au 31/12/2018.

Voilà donc dans les grandes lignes, la présentation des crédits consommés pour l'année 2018 retracée dans les Comptes Administratifs 2018 de la Commune de Pusey.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** les comptes administratifs 2018 retracés ci-après en annexe :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice, dressés par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les comptes administratifs,

1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL</b>						
Résultats reportés	0.00	198 981.46	220 150.83	0.00	220 150.83	198 981.46
Opérations de l'exercice	948 666.09	1 266 617.99	770 957.54	751 750.48	1 719 623.63	2 018 368.47
TOTAUX	948 666.09	1 465 599.45	991 108.37	751 750.48	1 939 774.46	2 217 349.93
Résultats de clôture	0.00	516 933.36	239 357.89	0.00	0.00	277 575.47
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	948 666.09	1 465 599.45	991 108.37	751 750.48	1 939 774.46	2 217 349.93
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	516 933.36	239 357.89	0.00	0.00	277 575.47
<b>COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT EN L'ECHELOTTE"</b>						
Résultats reportés	0.00	48 534.30	0.00	0.00	0.00	48 534.30
Opérations de l'exercice	119 973.51	71 439.21	0.00	0.00	119 973.51	71 439.21
TOTAUX	119 973.51	119 973.51	0.00	0.00	119 973.51	119 973.51
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	119 973.51	119 973.51	0.00	0.00	119 973.51	119 973.51
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT PRES DU RIOLOT"</b>						
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	103 215.32	103 215.32	103 215.32	103 215.32	206 430.64	206 430.64
TOTAUX	103 215.32	103 215.32	103 215.32	103 215.32	206 430.64	206 430.64
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	103 215.32	103 215.32	103 215.32	103 215.32	206 430.64	206 430.64
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

2°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **4/ RÉSULTATS 2018 – BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION (Délibération n°04) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2018 du Budget Communal en date du 05 Avril 2019. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : + 277 575,47 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la reprise et l'affectation des résultats 2018 comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018</b>		
	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultats au 31/12/2018 :</b>	<b>- 239 357,89</b>	<b>+ 516 933,36</b>
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00	0,00
<b>Résultats nets au 31/12/2018 :</b>	<b>- 239 357,89</b>	<b>+ 516 933,36</b>
Affectation en réserves au compte 1068	239 357,89	
Report de l'excédent reporté au compte 002		277 575,47
Report du déficit reporté au compte 001	239 357,89	

#### **5/ RÉSULTATS 2018 – BUDGET LOTISSEMENT « EN L'ECHELOTTE » : AFFECTATION (Délibération n°05) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2018 du Budget Annexe « Lotissement en l'Echelotte » en date du 05 Avril 2019. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : + 0,00 €uros.

De plus, les travaux d'aménagement sont achevés, l'ensemble des terrains sont vendus et plus aucun contrat ne cours pour ce lotissement, il apparaît opportun de clôturer de budget annexe.

Par un vote à main levée,

Par **17** voix POUR **00** voix CONTRE **00** ABSTENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de clôturer le budget annexe « Lotissement en l'Echelotte », administrativement, comptablement, juridiquement et financièrement.

#### **6/ RÉSULTATS 2018 – BUDGET LOTISSEMENT « PRES DU RIOLOT » : AFFECTATION (Délibération n°06) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2018 du Budget Annexe « Lotissement Près du Riololet » en date du 05 Avril 2019. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : + 0,00 €uros.

Par un vote à main levée,

Par **17** voix POUR **00** voix CONTRE **00** ABSTENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la reprise et l'affectation des résultats 2018 comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018</b>		
	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultats au 31/12/2018 :</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00	0,00
<b>Résultats nets au 31/12/2018 :</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Affectation en réserves au compte 1068	0,00	
Report de l'excédent reporté au compte 002		0,00
Report de l'excédent reporté au compte 001	0,00	

## **7/ TAUX D'IMPOSITION 2019 : VOTE (Délibération n°07) :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a lieu de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de reconduire les taux d'imposition 2018 ;

**FIXE** les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 10,00 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,70 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,15 %

## **8/ BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL : VOTE (Délibération n°08) :**

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Le Budget Primitif 2019, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retrace les prévisions de crédits pour l'année 2019 conformément aux engagements pris par délibérations lors de nos Conseils Municipaux précédemment.

Ce budget présenté en équilibre tient compte des engagements donnés et pris, des sollicitations des différents responsables de Commissions Communales et de l'arbitrage de la Commission Communale des Finances.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

Je vous rappelle que le budget principal de la Commune de Pusey retrace l'ensemble des décisions prises en matière de travaux d'infrastructure sur le patrimoine communal (en section d'investissement) et la gestion de la Commune de Pusey (en section de fonctionnement).

### **En section d'investissement :**

Les crédits ouverts sur l'exercice 2019 s'élèvent à 848.857,89 €uros et sont retracés au sein de chaque « Chapitres – Opérations » pour une enveloppe globale de 499.000,00 € de dépenses. Toujours en dépenses, en marge de ces crédits ouverts au sein de chaque « Chapitres – Opérations », la reprise des déficits antérieurs reportés est prévue à hauteur de 239.357,89 €, le remboursement de la dette en capital est inscrit pour 104.000,00 €, le remboursement de dépôts de garantie pour 1.500,00 € et l'amortissement de subventions pour 5.000,00 €.

Le financement de ces dépenses étant assuré en recettes par :

- le FCTVA pour 70.000,00 € ;
- les subventions liées aux opérations prévues pour 30.000,00 € ;
- le remboursement de l'avance du budget lotissement « Près du Riolt » pour 103.000,00 € ;
- l'encaissement de dépôts de garantie pour 1.500,00 € ;
- l'amortissement des subventions pour 5.000,00 €
- le produit de la Taxe d'Aménagement pour 30.000,00 € ;
- l'affectation des excédents de fonctionnement pour financer les déficits antérieurs reportés pour 239.357,89 € ;
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 370.000,00 €.

En dépenses, en dehors des postes réguliers d'investissement, 30.000,00 € sont prévus pour la rénovation des logements du presbytère, 195.000,00 € sont prévus pour l'aménagement de la voirie « Rue de la Maison du Berger » et 40.500,00 € sont consacrés à l'éclairage public.

### **En section de fonctionnement :**

Les crédits ouverts sur l'exercice 2019 s'élèvent à 1.352.575,47 €uros et retracent les frais de fonctionnement tels que :

- les frais récurrents de fonctionnement de la Commune ;
- les charges de personnel ;
- les charges de gestion courante.

En marge des crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts est inscrit pour 13.000,00 € tout comme le virement à la section d'investissement à hauteur de 370.000,00 €.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le produit des services ;
- le produit des impôts et taxes ;
- le produit des dotations et subventions ;
- les autres produits de gestion courante ;
- la reprise des excédents de fonctionnements antérieurs.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et sont financées par des ressources raisonnées.

À noter que la pression fiscale est contenue par le maintien des taux d'imposition « ménage » inchangés depuis 2003.

D'autres éléments pouvant jouer le rôle de curseur et d'indicateur permettent d'avoir une vision prospective de la gestion communale de Pusey :

- **État de la dette au 01/01/2019 :**

Année	Dette en Capital au 1 <sup>er</sup> Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2019	831 587.64	115 857.07	12 061.61	103 795.46	
2020	727 792.18	115 757.07	10 343.12	105 413.95	- 100.00
2021	622 378.23	115 657.07	8 582.32	107 074.75	- 100.00
2022	515 303.48	115 557.07	6 777.77	108 779.30	- 100.00
2023	406 524.18	115 457.07	4 928.08	110 528.99	- 100.00
2024	295 995.19	102 249.10	3 133.77	99 115.33	- 13 207.97
2025	196 879.86	89 690.43	1 901.91	87 788.52	- 12 558.67
2026	109 091.34	87 709.02	911.80	86 797.22	- 1 981.41
2027	22 294.12	22 475.71	181.59	22 294.12	- 65 236.90

- **État du personnel pourvu au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :**

Service ADMINISTRATIF			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Attaché Territorial	A	1	35 H 00
Rédacteur Ppal 1 <sup>o</sup> Classe	B	1	17 H 06
Rédacteur Ppal 1 <sup>o</sup> Classe	B	1	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>3</b>	
Service MEDIATHEQUE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Adjoint du patrimoine	C	1	35 H 00
Adjoint d'Animation Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	35 H 00
Adjoint Technique Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>3</b>	
Service TECHNIQUE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Agent de Maîtrise	C	2	35 H 00
Adjoint Technique	C	2	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>4</b>	
Service ECOLE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
ATSEM Ppal 2 <sup>o</sup> Classe	C	1	33 H 00
Adjoint Technique Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	33 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>2</b>	
Service PERISCOLAIRE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Adjoint d'Animation Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	35 H 00
Adjoint d'Animation	C	1	35 H 00
Adjoint Technique	C	1	33 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>3</b>	
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>15</b>	

- **État des produits fiscaux 2019 :**

<b>PREVISIONNEL 2018</b>			
<b>TAXE</b>	<b>BASES</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>TAUX</b>
T.H.	1.733.000 €	173.300 €	10.00 %
F.B.	2.709.000 €	371.133 €	13.70 %
F.N.B.	42.400 €	15.328 €	36.15 %
<b>TOTAL :</b>		<b>559.761 €</b>	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Budget Communal qui se résume ainsi :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre / Opération</b>	<b>B.P. 2019</b>	<b>Chapitre / Opération</b>	<b>B.P. 2019</b>
16 – Emprunts et dettes	105 500.00 €	10 – Dotations	339 357.89 €
040 – Opéra° d'ordre entre sec°	5 000.00 €	16 – Emprunts et dettes	1 500.00 €
		27 – Autres immo. financières	103 000.00 €
		040 – Opéra° d'ordre entre sec°	5 000.00 €
<b>Opérations</b>		<b>Opérations</b>	
1001 – ACQUISITIONS	5 000.00 €	1001 – ACQUISITIONS	0.00 €
1002 – BATIMENTS	129 000.00 €	1002 – BATIMENTS	0.00 €
1004 – VOIRIE	328 000.00 €	1004 – VOIRIE	30 000.00 €
1006 – FORET PLANTA°	17 000.00 €	1006 – FORET PLANTA°	0.00 €
1011 – SPORT, CULTURE...	20 000.00 €	1011 – SPORT, CULTURE...	0.00 €
001 – Déficit reportés	239 357.89 €	021 – Virement	370 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>848 857.89 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>848 857.89 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>B.P. 2019</b>	<b>Chapitre</b>	<b>B.P. 2019</b>
011 – Charges générales	280 000.00 €	70 – Produits	25 000.00 €
012 – Charges personnel	532 000.00 €	73 – Impôts	792 000.00 €
65 – Autres charges	120 000.00 €	74 – Dotations	185 000.00 €
66 – Charges financières	13 000.00 €	75 – Autres produits	60 000.00 €
67 – Charges excep	1 000.00 €	77 – Produits except.	0.00 €
014 – Atténuations	30 000.00 €	013 – Atténuations	8 000.00 €
042 – Opéra° d'ordre entre sec°	5 000.00 €	042 – Opéra° d'ordre entre sec°	5 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	1 574.47 €	002 – Excédents reportés	277 575.47 €
023 – Virement	370 000.00 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 352 575.47 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>1 352 575.47 €</b>

**9/ BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET LOTISSEMENT « PRÈS DU RIOLOT » : VOTE (Délibération n°09) :**

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Le Budget Primitif 2019, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retrace les prévisions de crédits pour l'année 2019 conformément aux engagements pris par délibérations lors de nos Conseils Municipaux précédemment.

Ce budget présenté en équilibre tient compte des engagements donnés et pris.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

Je vous rappelle que le budget annexe de la Commune de Pusey dénommé « Lotissement Près du Riolo » retrace l'ensemble des opérations d'aménagement de viabilisation de parcelles constructibles et de réseaux ainsi que leurs financements (cessions de parcelles).

**En section de fonctionnement :**

Les crédits ouverts sur l'exercice 2019 s'élèvent à 239.300,00 €uros et retracent les programmations de travaux tels que :

- les prestations d'ingénierie pour 6.748,68 € ;
- les travaux de viabilisation et divers pour 129.300,00 € ;
- le déstockage des terrains au 01/01/2019 pour 103.215,32 €.

En recettes, les crédits inscrits seront les suivants:  
 - la vente des terrains pour 239.300,00 €.

**En section d'investissement :**

Les crédits ouverts sur l'exercice 2019 s'élèvent à 103.215,32 €uros et retracent en dépenses :  
 - le remboursement de l'avance au budget communal pour 103.215,32 €.

En recettes, les crédits inscrits seront les suivants :  
 - le déstockage des terrains au 01/01/2019 pour 103.215,32 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Budget du lotissement « Près du Riolut » qui se résume ainsi :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>B.P. 2019</b>	<b>Chapitre</b>	<b>B.P. 2019</b>
16 - Emprunts et dettes assim.	103 215.32 €	040 - Opéra° d'ordre entre sec°	103 215.32 €
<b>TOTAUX</b>	<b>103 215.32 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>103 215.32 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>B.P. 2019</b>	<b>Chapitre</b>	<b>B.P. 2019</b>
011 - Charges générales	136 084.68 €	70 – Produits des services ...	239 300.00 €
040 - Opéra° d'ordre entre sec°	103 215.32 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>239 300.00 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>239 300.00 €</b>

**10/ SUBVENTIONS 2019 : ATTRIBUTION (Délibération n°10) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme globale est inscrite au Budget Primitif 2019 à l'article 657481, qu'il convient de répartir aux associations et autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** l'attribution des subventions suivantes à l'article 657481 du Budget Primitif 2019 :

<b>ASSOCIATION OU PERSONNE DE DROIT PRIVÉ</b>	<b>SUBVENTION VERSEE 2018</b>	<b>SUBVENTION SOLLICITEE 2019</b>	<b>SUBVENTION PROPOSEE 2019</b>	<b>AVANTAGES EN NATURE</b>	<b>SUBVENTION ATTRIBUEE 2019</b>
<b>Actions en faveur du développement du tissu associatif communal :</b>					
Cyclisme VHS	<i>Compétence C.A.V.</i>	500,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Détente Pusey	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 244,00 €	2 800,00 €
Les Amis des Arts et des Lettres	400,00 €	700,00 €	700,00 €	835,00 €	700,00 €
Petites Mains	300,00 €	300,00 €	300,00 €	522,00 €	300,00 €
Pusey Acti-Sport	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	939,00 €	1 500,00 €
Anc. Combattants	450,00 €	450,00 €	450,00 €	0,00 €	450,00 €
U.S. Pusey	<i>Compétence C.A.V.</i>			3 800,00 €	
Club des Aînés	450,00 €	450,00 €	450,00 €	470,00 €	450,00 €
Comité des Fêtes	800,00 €	800,00 €	800,00 €	0,00 €	800,00 €
Pêche PUSEY	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Les Sianas	0,00 €	0,00 €	0,00 €	313,00 €	0,00 €
Team Vététistes « GPS Nature »	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sport événement 70	0,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
<b>Actions en faveur de l'éducation routière :</b>					
Prévention routière 70	90,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Actions en faveur de l'éducation environnementale :</b>					
Haute-Saône Nature Environnement	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
<b>Actions en faveur du soutien humanitaire international :</b>					
Afrique 70	800,00 €	800,00 €	800,00 €	0,00 €	800,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>8 590,00 €</b>	<b>11 300,00 €</b>	<b>11 300,00 €</b>	<b>9 123,00 €</b>	<b>11 300,00 €</b>

## 11/ MICRO-CRÈCHE COMMUNALE : CONVENTION DE GESTION DE STRUCTURE – AVENANT N°12 (Délibération n°11) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé par délibération n°03 en date du 25 février 2012 les termes de la convention d'objectifs pour la gestion de la Micro-Crèche communale ainsi que l'avenant n°01 relatif aux modalités de fonctionnement et l'avenant n°02 relatif au financement de la structure pour l'année 2011 proposés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

L'avenant n°11 relatif au financement de la structure pour l'année 2018 proposé par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales avait été validé par le Conseil Municipal de Pusey par délibération n°12 du 06 Avril 2018.

Le bilan financier de l'exercice 2018 est le suivant :

Année 2018	Prévisionnel	Réalisé
Subvention communale	8 442,92 €	11 566,83 €
dont		
1 <sup>er</sup> acompte	2 532,88 €	2 532,88 €
2 <sup>ème</sup> acompte	2 532,88 €	2 532,88 €
3 <sup>ème</sup> acompte	2 532,88 €	2 532,88 €
solde	844,28 €	3 968,19 €

Il convient donc de valider le budget prévisionnel 2019 de la structure présenté par Familles Rurales et ce, dans le respect de l'article 8 de ladite convention :

*« La commune s'engage, au regard du budget présenté par la fédération, à apporter sa participation sous forme d'une subvention de fonctionnement annuelle. La commune a opté pour la présentation budgétaire annuelle avec un taux de remplissage de 70 % avec une participation financière des familles fixée à **6,84 euros** de l'heure au 01/09/2018.*

*Le versement de 3 avances de 30 % (15/04/2019, 15/07/2019 et 15/11/2019) sera effectué au titre de la participation prévisionnelle de la Commune de Pusey. La régularisation sera faite l'année suivante à partir des heures effectives et sur présentation du compte d'exploitation. Le taux de remplissage est réactualisé tous les ans. »*

Pour 2019, la participation prévisionnelle de la Commune de Pusey s'élève à 7 500,00 €uros à laquelle il convient d'ajouter le déficit de 2018 s'élevant à 3 968,19 € avec le versement de 3 avances de 30 % (15/04/2019, 15/07/2019 et 15/11/2019) de 3 440,46 € chacune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le bilan d'exploitation 2017 et le bilan prévisionnel d'exploitation 2018 de la Micro-Crèche communale tels que présentés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°12 relatif au financement de la structure pour l'année 2019 avec la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

## 12/ CARTE AVANTAGES JEUNES 2019-20 : MISE EN PLACE (Délibération n°12) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey a mis en place le dispositif de la « Carte Avantages Jeunes » depuis l'année 2017-2018.

La « Carte Avantages Jeunes » est destinée aux jeunes de moins de 30 ans.

Trois possibilités sont proposées pour la mise en place :

- Devenir point de vente classique :

Les « Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 8 € l'unité à la Commune qui les revend aux jeunes 8 € l'unité selon les critères établis par le CIJ.

- Offrir la « Carte Avantages Jeunes » :

Les « Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 7 € l'unité à la Commune qui les offre aux jeunes selon les critères établis par la Commune.

- Prendre en charge une partie de son prix de vente :

Les « Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 7 € l'unité à la Commune qui les revend aux jeunes 6 € maxi l'unité selon les critères établis par le CIJ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**RENOUVELLE** la mise en place du dispositif « Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2019-2020 ;

**CHOISIT** d'offrir la « Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2019-2020 ;

**DEFINIT** les critères de délivrance de la « Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2019-2020 comme suit :

- Bénéficiaire : Jeune habitant la Commune de Pusey au 01/09/2019 ;
- Jeunes scolarisés du collège à la fin des études supérieures et également aux jeunes en recherche d'emploi jusqu'à 25 ans ;
- L'appréciation de la scolarisation et de l'âge se fera en date du 01/09/2019.

### **13/ TRÉSORERIE DE VESOUL : CHANGEMENT DE COMPTABLE PUBLIC (Délibération n°13) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur Philippe DURAND, Trésorier de Vesoul, assurait des fonctions de conseil auprès de notre commune depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Par courriel du 18 Février 2019, Monsieur Philippe DURAND informait Monsieur le Maire de son départ de la Trésorerie de Vesoul au 31 Mars 2019.

Monsieur Philippe DURAND est remplacé en sa qualité de Trésorier de Vesoul par Monsieur Etienne SAID, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019.

L'attribution de l'indemnité de conseil relève d'une décision de l'assemblée délibérante. Son attribution est nominative et renouvelée à l'issue des échéances électorales. Le taux peut être modulé par la collectivité.

Cette indemnité est calculée en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, du décret 82/979 du 19 novembre 1982 et de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au JO du 17 décembre 1983.

Par délibération n°07 en date du 02 Février 2019, le Conseil Municipal de Pusey avait décidé d'attribuer à Monsieur Philippe DURAND une indemnité de conseil à son taux maximum.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire ces modalités pour notre nouveau comptable, Monsieur Etienne SAID.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de demander le concours de receveur municipal pour assurer des prestations de conseil à Monsieur Etienne SAID à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019 jusqu'à la fin du mandat ;

**ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100,00 % par an, calculée selon les bases définies de l'article 4 de l'arrêté interministériel et l'attribuée à Monsieur Etienne SAID à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019 jusqu'à la fin du mandat.

### **14/ ÉCOLE DE CHARMOILLE : SUBVENTION SCOLAIRE 2018-19 « PISCINE SCOLAIRE » (Délibération n°14) :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Madame NATHER de l'École Primaire de Charmoille.

Cette demande concerne l'activité « Piscine Scolaire » pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Pour cette activité, à hauteur de 200,86 Euros pour 7 enfants de Pusey scolarisés à Charmoille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ATTRIBUE** une subvention de 200,86 Euros à l'association scolaire de Charmoille pour les 7 élèves de Pusey scolarisés à l'école de Charmoille pour l'activité « Piscine Scolaire » (crédits budgétaires 657482 ouverts au Budget Primitif 2019).

### **15/ POSTE DE GENDARMERIE À PUSEY : F.I.P.D. – REVERSEMENT DE SUBVENTION (Délibération n°15) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, il a sollicité Monsieur le Préfet de la Haute-Saône pour l'obtention d'une subvention au titre du F.I.P.D. (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour le poste de Gendarmerie à Pusey.

La subvention demandée à hauteur de 7.629,94 € porte sur des charges estimées à 200.000 € pour le poste de Gendarmerie à Pusey.

La Commune de Pusey est porteuse du projet de subvention mais n'est pas le maître d'ouvrage de l'opération : Ce sont les services de la Gendarmerie.

La Commune de Pusey percevra potentiellement la subvention au titre du F.I.P.D. et les services de la Gendarmerie entreprendront la réalisation des travaux et en supporteront les charges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de reverser la subvention encaissée au titre du F.I.P.D. pour le poste de Gendarmerie à Pusey (sollicitée et estimée à 7.629,94 €) au maître d'ouvrage de cette opération (crédits budgétaires 65731 ouverts au Budget Primitif 2019).

#### **16/ CENTRE DE GESTION DE LA FPT : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL (Délibération n°16) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône l'a sollicité pour mettre à disposition un agent communal de Pusey à hauteur de 50 % de son temps de travail pour une durée d'un mois (renouvelable une fois dans le limite de 2 mois).

L'agent communal mis à disposition aura en charge d'exercer les fonctions d'agent de gestion financière, budgétaire et comptable auprès du Pôle Finances du CDG70.

Les conditions de mise à disposition sont retranscrites dans une convention, conformément aux dispositions du décret n°2008-580 du 18 Juin 2008 modifié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à disposition un agent communal de Pusey auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône et à signer la convention de mise à disposition comme ci-dessus décrit ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer toute convention de mise à disposition de personnel communal conformément aux dispositions du décret n°2008-580 du 18 Juin 2008 modifié.

#### **17/ PROGRAMMATION TRAVAUX 2019 : PRIORITÉS ET CONSULTATIONS (Délibération n°17) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du Budget Primitif 2019 des crédits prévisionnels ont été approuvés. Il convient de prioriser les opérations, les estimer et de lancer les consultations pour leurs réalisations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la programmation des opérations 2019 comme suit :

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
<u>Acquisitions :</u> Armoires : Vestiaires	600,00 €	2019	2184 / 1001	Monsieur CLERC
Outillage : Services Techniques	3 400,00 €	2019	2188 / 1001	Monsieur CLERC
<u>Travaux sur les bâtiments :</u> Matériel restauration scolaire	4 500,00 €	2019	2188 / 1002	Madame MOINOT
Mobilier Salle Pol.	4 950,00 €	2019	2188 / 1002	Madame MOINOT
Climatisation réversible Salle Pol.	15 000,00 €	2019	2188 / 1002	Monsieur POLIEN
Armoire froid MAS	1 150,00 €	2019	2188 / 1002	Madame MOINOT
Restaurant : Fenêtres arrière	1 500,00 €	2019	23131 / 1002	Monsieur POLIEN
Réseau informatique École	4 100,00 €	2019	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Modification portes MAS	1 100,00 €	2019	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Peinture Église	45 000,00 €	2019	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Bâtiments Communaux : Accessibilité	15 000,00 €	2019	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Climatisation Micro-Crèche	5 600,00 €	2019	23134 / 1002	Monsieur POLIEN

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
Logements Communaux : Divers	1 200,00 €	2019	23135 / 1002	Monsieur POLIEN
Logements Communaux : Presbytère	30 000,00 €	2019	23136 / 1002	Monsieur POLIEN
<u>Travaux de voirie et VRD:</u> Panneaux de signalisation	1 000,00 €	2019	21882 / 1004	Monsieur CLERC
Réseau électricité : Rue Maison du Berger	5 000,00 €	2019	204151103 / 1004	Monsieur CLERC
Réseau écl. public : Optimisation LED	18 000,00 €	2019	21534 / 1004	Monsieur CLERC
Réseau écl. public : Rue Maison du Berger	6 800,00 €	2019	2153805 / 1004	Monsieur CLERC
Réseau télécom : Rue Maison du Berger	3 100,00 €	2019	215304 / 1004	Monsieur CLERC
Défense Incendie	2000,00 €	2019	21568 / 1004	Monsieur CLERC
Voirie : Rue Fabrice Mouillet	25 000,00 €	2019	231511 / 1004	Monsieur REGAUDIE
Voirie : Rue de Chardennet	12 000,00 €	2019	231511 / 1004	Monsieur REGAUDIE
Voirie : Rue du Moulin	6 500,00 €	2019	231511 / 1004	Monsieur REGAUDIE
Voirie : La Montoillotte	12 000,00 €	2019	231511 / 1004	Monsieur REGAUDIE
Travaux éclairage public divers	40 500,00 €	2019	231518 / 1004	Monsieur CLERC
Voirie : Rue de la Maison du Berger	195 000,00 €	2019	231528 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Bois :</u> Régénération du bois 2018 + 2019	17 000,00 €	2019	2117 / 1006	Monsieur REYNOUD
<u>Programmes pour la jeunesse, le sport et la culture :</u> École : Mobilier	3 500,00 €	2019	2184 / 1011	Madame VIENNET
Stade : Éclairage	15 000,00 €	2019	231525 / 1011	Monsieur MANTION

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu en charge des opérations (comme ci-dessus décrit) à procéder à une consultation et signer les documents afférents à la passation de la commande.

### **18/ RUE DE PUSY : RÉSEAUX SECS – ESTIMATIFS ET PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°18) :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité pour la « Rue de Pusy », relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

L'avant-projet sommaire de ces travaux comprend :

- le remplacement d'environ 265 mètres de réseau aérien à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains ;
- la fourniture et la pose de 10 ensembles d'éclairage public identiques à ceux existants dans le secteur, et équipés de leds d'une puissance totale d'environ 40W ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.

Selon les dispositions actuellement en vigueur, cette opération pourrait être aidée par le SIED 70 qui prendrait en charge :

- 80 % du montant total hors TVA (le SIED 70 récupérant cette TVA) des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité ;
- 50 % du montant total hors TVA des travaux d'éclairage public ;
- l'intégralité du coût des prestations de service assurées par le SIED 70 en éclairage public et génie civil de communications électroniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DEMANDE** au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet sommaire présenté par Monsieur le Maire et, d'autre part, à l'établissement du dossier de demande de subventions ;

**PRECISE** que l'inscription au budget communal de la participation financière demandée par le SIED 70, fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal de Pusey lorsque l'étude technique et financière détaillée des travaux aura été réalisée ;

**SOUHAITE** que ces travaux puissent être engagés à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2019 avant que les travaux de réfection de la voirie « Rue de Pusey » pris en charge par le Conseil Départemental de la Haute-Saône ne débutent (prévisionnel septembre 2020).

### **19/ BOIS COMMUNAUX : PROGRAMME DES TRAVAUX 2019 (Délibération n°19) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du programme de travaux 2019 estimé par les services de l'O.N.F. à :

Partie « Investissement » : 8.110,40 € HT (soit 8.921,44 € TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le programme de travaux 2018 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande des travaux auprès de l'O.N.F. pour ces travaux, à savoir :

Partie « Investissement » : 8.110,40 € HT (soit 8.921,44 € TTC)

### **20/ TRAVAUX DE VOIRIE 2019 : PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°20) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, le Conseil Municipal de Pusey avait priorisé les travaux de l'année 2019 dans le cadre de l'examen du Budget Primitif 2019 et notamment les travaux sur la voirie communale.

Les avant-projets établis par programme de travaux permettaient l'établissement d'estimatifs quantitatifs chiffrés qui se résument comme suit :

- Aménagement de la « Rue de la Maison du Berger » : 162.225,00 € HT

Ces programmes de travaux peuvent faire l'objet de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre de :

- Fiche B1 du guide des aides : « Bordures de trottoirs » ;

En effet, les linéaires de bordures de trottoirs (hors bordures P et CS) par programme sont les suivants :

- Aménagement de la « Rue de la Maison du Berger » : 717 ml de bordures

Le linéaire de bordures pris en compte est plafonné à 1 200 ml par période de 2 ans (années civiles glissantes) et la Commune de Pusey a déjà bénéficié de 492 ml de bordures subventionnées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter au taux maximum les subventions auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône dans le cadre des programmes de travaux de voirie 2019 au titre des aides :

- Bordures de trottoirs (Fiche B1).

### **21/ TRAVAUX « RUE DE LA MAISON DU BERGER » : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE (Délibération n°21) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019 les crédits ont été ouverts pour la réfection de la voie « Rue de la Maison du Berger ».

Les réseaux « secs » (Électricité, éclairage public, télécommunications) et les réseaux « humides » (Eau potable, eaux usées, eaux pluviales) ont été repris et vérifiés. Il reste donc la reprise complète de la « bande de roulement » (voirie, bordures et trottoirs) à effectuer.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré dernièrement l'entreprise BC2i pour laquelle il lui a été demandé d'établir une proposition d'honoraires pour la mission complète de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la voirie.

BC2i a fait les propositions suivantes :

<b>Mission M.O. voirie « Rue de la Maison du Berger »</b>	<b>Devis</b>
Mission de Maîtrise d'Œuvre Comprenant :	5,00 % de l'enveloppe des travaux
AVP : 30,00 %	154.500 €
PRO : 15,00 %	soit un forfait de :
ACT : 15,00 %	7.500 € HT
DET : 37,00 %	
AOR : 3,00 %	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**CHOISIT** BC2i comme maître d'œuvre pour les travaux ci-dessus décrits ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec BC2i ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la consultation des travaux conformément à l'article 28 du CMP et à signer le marché et les avenants éventuels ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

## **22/ QUESTIONS DIVERSES :**

Un tour de table est fait :

- **Intervention de Monsieur Pierre CLERC :**

Certains travaux de voirie ont déjà commencé : Il s'agit des travaux de la « Rue Fabrice Mouillet » et de la « Rue de Chardonnet ».

- **Intervention de Monsieur Patrice MANTION :**

Le CCPVS organise une après-midi découverte du BMX le 27 Avril 2019 au pump-track de Pusey.

Le lendemain, le 28 Avril 2019, le « Vide-Grenier » du Comité des Fêtes de Pusey aura lieu.

Enfin, le 23 Juin 2019, « les foulées du lac » se tiendront avec différentes courses.

Toutes les manifestations sont à retrouver dans la page agenda du site internet communal pusey.fr

- **Intervention de Madame Sandra VIENNET :**

Pour le fleurissement de cette année, les membres de la Commission souhaite que dans les « gros pots » soient installées des plantes vivaces nécessitant moins d'arrosage et permettant un fleurissement plus vertical

- **Intervention de Madame Gaëlle DE JESUS :**

Le radar pédagogique à l'entrée de Pusey côté zone Oasis ne fonctionne pas correctement. Les services techniques vont voir le problème.

- **Intervention de Madame Marie-Andrée GALLECIER :**

Les associations souhaitent qu'à la Maison Municipale et des Associations soient installés des stores côté grande salle.

Monsieur CLERC informe qu'en raison des contraintes budgétaires, ces travaux n'ont pas été inscrits au Budget 2019.

- **Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN :**

Le système de chauffage de la Salle Polyvalente va être remplacé par une climatisation réversible.

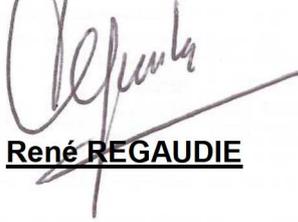
Concernant la fontaine devant la Mairie, un devis pour la partie « pierres » a été reçu mais il est convenu de revoir et de refaire la partie hydraulique avec la réfection de l'ossature en pierres de la fontaine.

- Intervention de Madame Marie-Christine MOINOT :

Le 30 Juin 2019 se tiendra à Pusey le premier « marché du savoir-faire » : Des producteurs artisanaux seront au rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 22.

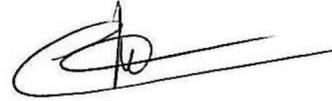
Le Maire,



**René REGAUDIE**



La Secrétaire de séance,



**Marie-Christine MOINOT**